

Liberté Égalité Fraternité

Actualités sanitaires 03/11/2025

DNC Influenza aviaire



Liberté Égalité Fraternité

# Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)



## DNC - Mesures de gestion - ZR

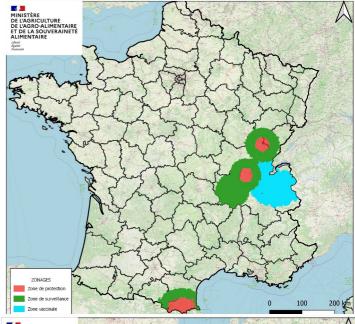
- Rappel sur les zones réglementées
  - ZI = zone indemne
  - ZR = zone réglementée = ZP + ZS
    - Vaccination obligatoire pour bloquer la diffusion du virus
    - Mesures de restrictions des mouvements pour éviter la dispersion du virus
    - ZP = zone de protection englobant les foyers
    - ZS = zone de surveillance, englobant la ZP
    - ZP devient ZS 28j après le dernier dépeuplement
  - ZRS = zone réglementée supplémentaire
    - Interdiction de rassemblement de tout type
    - Régions touchées, contenant ZR + ZI
  - ZV = zone vaccinale
    - De type 1 si risque important d'introduction (ex Corse)
    - De type 2 si foyers en cours (ex Savoie)
      - ⇒ retour en ZI 14 mois après la dernière vaccination
    - Bovin valablement vacciné : vaccin > 28j ou veau né de mère valablement vaccinée

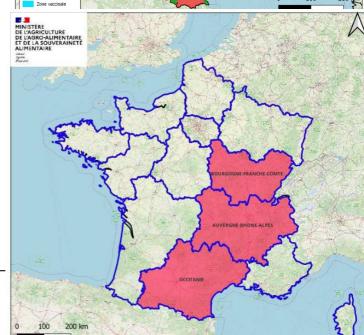


## DNC - Mesures de gestion - ZR

- Zone réglementée : total de 5 ZR
- ZR1 (devenue ZV) + Rhône-ZR2 (ouest) + ZR3 (frontière espagnole) + Jura-ZR4 + Ain-ZR5
  - Pas de changement de ZR
  - ZR3 et ZR4 en cours de dépeuplement
  - Levée ZR2 le 05/11 pour passage en ZV
- Restrictions des mouvements de bovins en France
  - Suite au CNOPSAV du 17/10
  - ZRS pour les régions touchées (Occ, AURA, BFC)
  - Changements à partir du 31/10

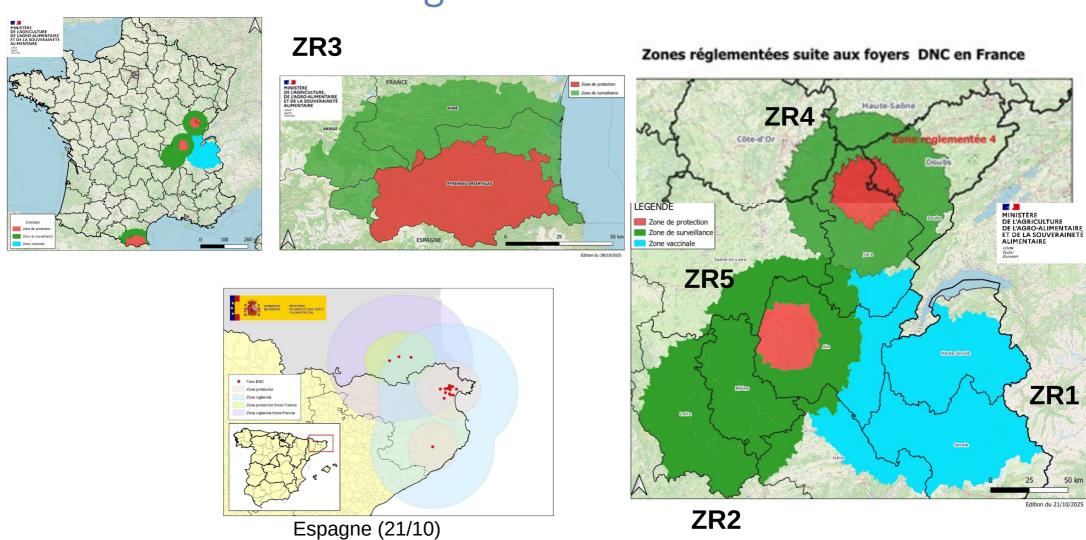
#### Cartes au 30/10







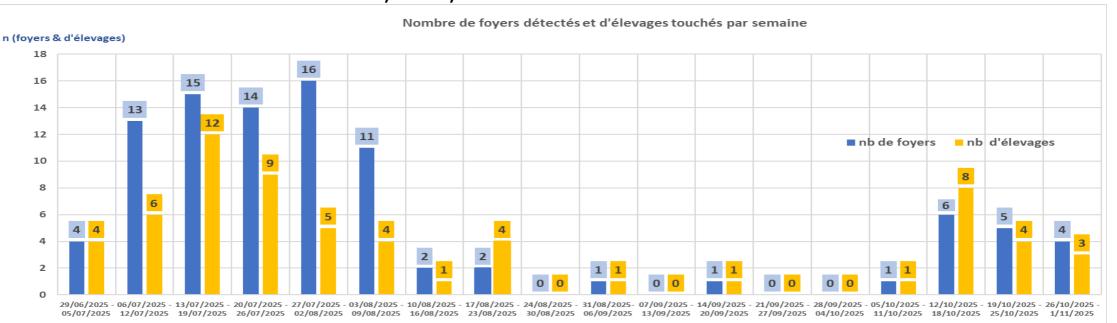
## DNC - Mesures de gestion - ZR





#### DNC – Situation depuis le 20/10

- 96 foyers (Ain, Haute-Savoie, Savoie, Rhône, Pyrénées-Orientales, Jura, Ain) dans 64 élevages
  - Jura-ZR4 : 6 (+0) ; Pyrénées-Orientales-ZR3 : 10 (+2)
- 28/10: 1 foyer dans les Pyrénées-Orientales-ZR3
- 31/10: 1 foyer dans les Pyrénées-Orientales-ZR3
- Souche FR identique à la souche sarde (IT), investigation en cours
- Stabilisation « ZR1 », ZR2, ZR5

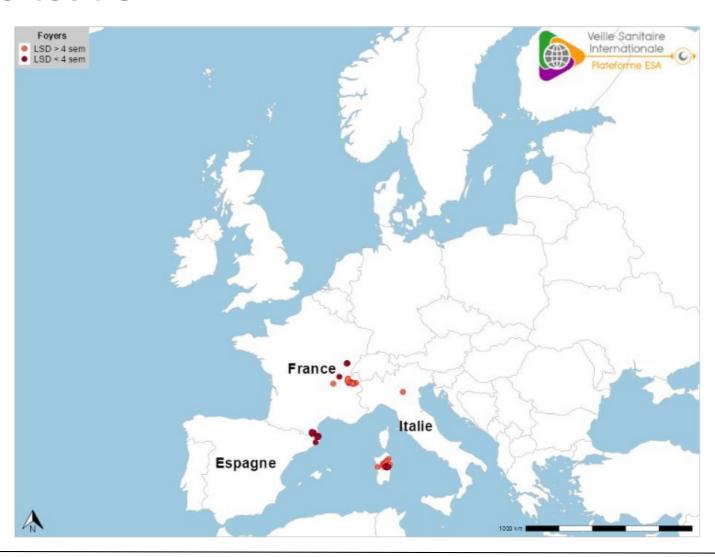




#### **DNC** - Situation

Carte Europe au 27/10

Europe: 184 Sardaigne: 75 Espagne: 17





#### **DNC** - Situation

- Situation en Pays de la Loire
  - Des suspicions remontées, toutes traitées rapidement & infirmées
  - Contrôles routiers et en centre de rassemblement
    - Aucune infraction relevée
  - Mayenne : Arrêté préfectoral pour limiter la diffusion des vecteurs via les transports de chevaux
    - Limiter mouvements de chevaux depuis les ZR
    - Désinsectisation des transports de chevaux
    - Gestion des gîtes larvaires de stomoxes (retirer fumier, nettoyer bâtiments, couvrir les tas de fumiers)
    - Diffusion auprès des détenteurs d'équidés
  - APMS suite marché de Bourg-en-Bresse jusqu'au 14/11
    - Pas de manifestation clinique remontée
    - 49 : 1 élevage ; 72 : 1 élevage ; 85 : 2 élevages



\*\*NOUVEAUTE\*\*

#### DNC - Mesures de gestion - Mouvements

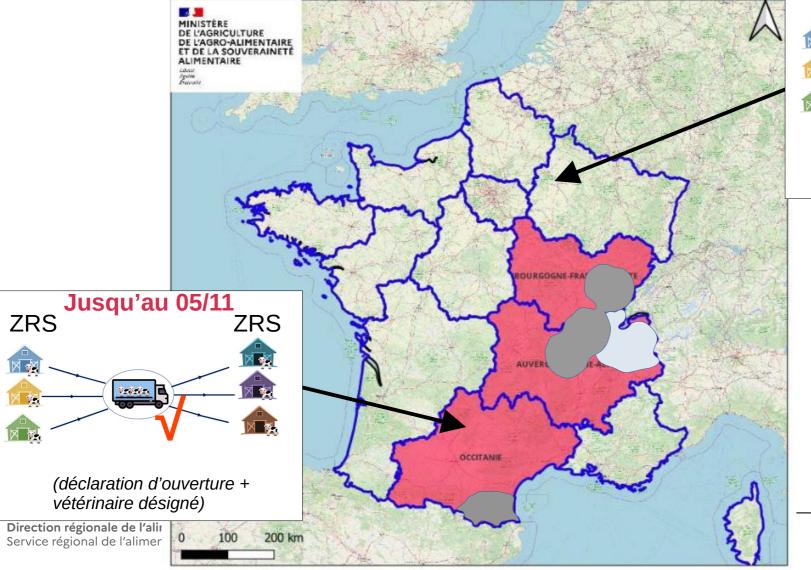
- Restrictions des mouvements de bovins en France
  - AM + IT 2025-725 (rassemblement) & IT 2025-689 (mouvement)
  - **Réouverture à l'export** à partir du 01/11 (signature des certificats le **03/11**)
  - En France: Interdiction de rassemblements « festifs » (foire, salon, comices, etc.) jusqu'au 04/11/2025 inclus
  - En ZRS (régions Occ, AURA, BFC)
    - Ouverture des centres de rassemblement agréés sous condition (déclaration auprès du préfet et sous supervision d'un vétérinaire)
    - Levée des ZRS le 05/11
  - Pour tous les centres de rassemblement en France jusqu'au 16/11 inclus
    - Notification sous 24h de toutes les entrées/sorties de bovins transitant par le centre via les outils habituels (BDNI)



Objectif: traçabilité complète et réactivité sanitaire rapide



DNC - Mesures de gestion - Mouvements



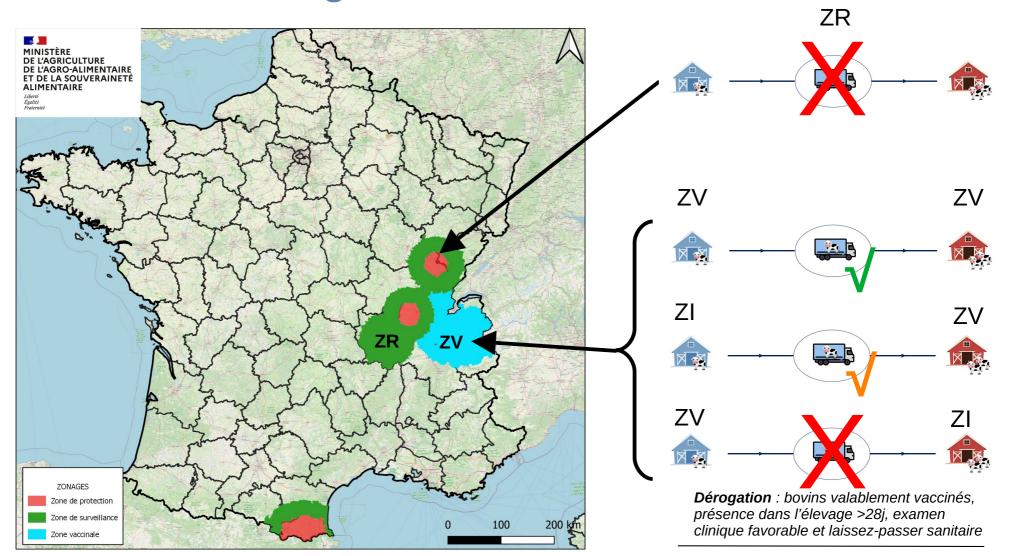
# France hors ZRS (élevage uniquement jusqu'au 04/11)

#### France

Notification sous 24h de tout mouvement dans les centres de rassemblement



#### DNC - Mesures de gestion - Mouvements





#### DNC – Considérations économiques

#### Cotations

- Pas de cotations nationales bovins maigres pour la semaine 43 (du 20 au 26/10)
- Cotations régionales maintenues dans les bassins sans ZR (Nantes, Limoges)



# DNC - Temps d'échange



Liberté Égalité Fraternité

# Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP)

Passage au risque « élevé » le 22/10



#### IAHP – Situation depuis le 27/10

Nouvelle saison 2025/2026 depuis le 01/08/2025

#### Cas France

- Total: 10 (+4) foyers élevage, 4 (+0) foyers basse-cour, +100 (+128) cas sauvages
- 26/10 : 1 foyer élevage poules pondeuses en Haute-Marne (Grand-Est)
- 27/10 : cas sauvages dans les Deux-Sèvres + 1 foyer élevage dindes/canards vaccinés dans l'Allier (AURA)
- 28/10 : 1 foyer élevage multi-espèces en Côte d'Or (BFC)
- 29/10 : 1 foyer élevage dindes dans la Marne (Grand-Est)
- Pic de mortalité chez les grues cendrées dans le couloir de migration Nord-Est – Sud-Ouest
  - ⇒ pic de migration jusqu'au 15 novembre
  - Progression de la mortalité vers l'Ouest
- Génotype FR20 en foyer élevage et grues, différent du FR9 chez les oiseaux marins

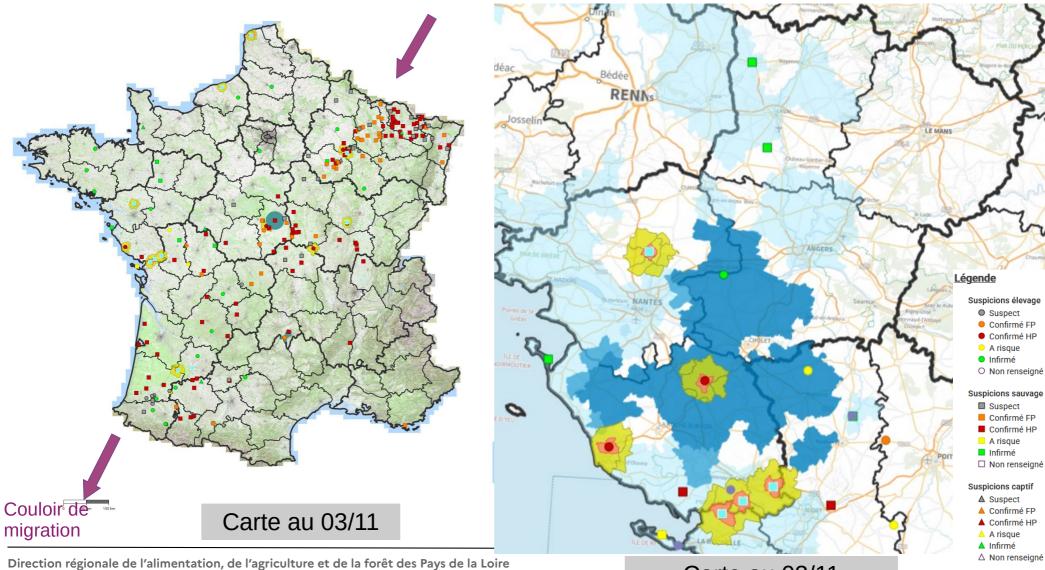
#### IAHP – Situation depuis le 27/10

#### Cas Pays de la Loire

- Total: 3 (+1) foyers élevage, 3 (+0) basse-cour, +1 sauvage
- 44
  - 15/10: 1 foyer élevage (dinde) + 1 basse-cour à 500m ⇒ dépeuplés
- 49
  - RAS
- 53
  - RAS
- 72
  - RAS
- 85
  - 19/10 : 1 foyer basse-cour + 1 foyer élevage (canard) + 1 foyer basse-cour dans le 17 ⇒ dépeuplés et vide sanitaire
    - ⇒ ZR (85, 17 & 79) avec deux ZP + interdiction chasse au gibier d'eau/à plumes
  - 30/10 : grue positive en Deux-Sèvres (à 15km)
  - 30/10: 1 foyer élevage canards vaccinés (Barbarie > 70j, 2 bâtiments de 7000)
  - 31/10 : 1 grue positive (réserve naturelle nationale de Saint-Denis-du-Payré)
  - 03/11: 1 foyer élevage canards vaccinés (Barbarie ~67j, 15 700 animaux) à Saint-Fulgent
- Rappel: vigilance renforcée, surveillance événementielle, surveillance passive renforcée (canards), observance des routines de biosécurité



#### IAHP - Situation



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire Service régional de l'alimentation - SRAL

Carte au 03/11 (actualisée le 04/11)

#### Suivi des mesures desinfection

- Désinction préliminaire
- 1er nettoyage desinfection
- 2eme nettoyage desinfection



#### IAHP – Mesures risque « élevé »

Voir IT 2024-688

- Mise à l'abri ou claustration
- En ZRD (Zone à risque de diffusion)
  - Dépistage de moins de 72h avant tout mouvement
  - Accès intervenant extérieurs limité
  - Désinfection des véhicules à l'entrée et à la sortie de l'élevage
- Autres mesures sur l'ensemble du territoire
  - Bâchage des véhicules transportant palmipèdes
  - Rassemblements d'oiseaux interdits
  - Restrictions aux mouvements de gibier dans les ZRP (examen clinique favorable dans le mois ou les 15j précédent)
  - Lâcher de gibier type anatidé interdit
  - Transport et utilisation d'appelant interdit si plus de 15 oiseaux détenus ou si en lien épidémiologique avec un établissement ayant plus de 50 oiseaux
  - Compétition de pigeons voyageurs interdite jusqu'au 31 mars



#### **IAHP - Vaccination**

- Question de la 3<sup>e</sup> dose
  - Situation faune sauvage actuelle
  - Effet du vaccin pour canard âgé (Barbarie >70j) ?
    - Cf les 2 foyers canards vaccinés en Vendée
  - Mesures de biosécurité ++
    - Exemple pratique à risque = desserrage
  - Étude pilote de protocole de vaccination hétérologue (IT 2025-532)
    - 2 doses de vaccin différent au lieu de 3 doses du même vaccin
    - Résultats attendus pour novembre 2025



#### IAHP - Question des indemnisations

- Indemnisation par la DDPP (indemnisation sanitaire)
  - Elevage avec foyer couvert par une décision individuelle
    - Animaux abattus
    - Œufs détruits
    - Désinfection après abattage (D0) et nettoyage-désinfection renforcé (ND2), ainsi que les produits utilisés pour (désinfectant, chaux, etc.)
    - Matériel non-désinfectable détruit en D0 ou ND2 (cooling, pondoir)
    - Déficit de production lié au vide sanitaire imposé
  - Elevage avec dépeuplement préventif par décision individuelle (APMS ou APDI)
    - Animaux abattus
    - Oeufs détruits
    - Déficit de production lié au vide sanitaire imposé

Plus de précisions dans l'annexe VII de l'IT 2025-666



#### IAHP - Question des indemnisations

- Ne sont pas indemnisés par ce dispositif
  - Élevage ayant un vide sanitaire prolongé du fait de sa localisation au sein d'une zone réglementée
    - Déficit momentané de production
  - Couvoir avec arrêt des départs

Plus de précisions dans l'annexe VII de l'IT 2025-666

- Quel dispositif d'indemnisation pour 2025/2026?
  - Remontée faite au MAASA sur l'importance du dispositif spécifique d'indemnisation économique compte tenu de la situation sanitaire



## IAHP - Temps d'échange



Liberté Égalité Fraternité

# Merci pour votre attention